

| Séance du 5 mars 2026 | |
|--|---|
| Délibération n° 05032026-02 | |
| Nombre de membres : - en exercice : 14 - présents : 10 - votants : 11 - absents excusés ayant donné procuration : 2 - absents excusés : 2 | L'an deux mille vingt-six et le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire. |
| Date de convocation : 25 février 2026 Date d'affichage : 25 février 2026 | Présents : Christophe BEC, Axelle BOYER, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Michel ROUMEGOUS, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER. |
| Objet de la Délibération : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2025 | Excusés : Aurore BORREDA, Régine BROS (pouvoir donné à Y. RECOULES), Daniel MAYANOBE (pouvoir donné à M. ROUMEGOUS), Yannick RECOULES . Secrétaire de séance : Martine TOURNIE. |

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, le procès-verbal de chaque séance du Conseil Municipal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Monsieur le Maire soumet donc le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2025 à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Il n'y a pas de remarques sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal ci-annexé est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTES :

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture,
Publié et notifié le 17 mars 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance
Martine TOURNIE

Le Maire,
Jacques MOLIERES

